

REGLEMENTS

Article 1

Les championnats de Ligue comprennent, pour les filles et pour les garçons, les championnats 12, 13-14, 15-16 et 17-18

Soit un total de 08 catégories, filles et garçons confondus.

Article 2

Le Bureau de la Ligue constitue, à chaque nouvelle édition, un Comité des championnats de Ligue, qui veille à leur bon déroulement. Ce comité est composé du Président de la Ligue, de 2 membres du Bureau, des Présidents des commissions jeunes, seniors, seniors + et arbitrage, du CTR coordonnateur et du CTR en charge de la compétition jeunes.

Article 3

Ces championnats sont organisés sur les installations en Ile de France désignés par le Comité des championnats. Ce dernier détermine chaque année les modalités d'organisation de chacun de ces championnats : dates, lieux, surfaces des courts, budget, etc.

Article 3 bis

Seuls les joueurs et les joueuses qui participeront à un championnat qualificatif dans leur Comité seront exemptés de droits d'inscription. Les joueurs et les joueuses exemptés de championnat départemental ou désignés par leur Comité sans compétition officielle devront s'acquitter de frais d'inscription, **uniquement par virement bancaire** :

- **Droits d'inscription : 15€.**

La confirmation d'inscription doit être faite par l'intermédiaire du formulaire en ligne disponible à l'adresse suivante : <https://form.jotform.com/211185286737058>

Le Relevé d'Identité Bancaire est visible sur le formulaire en ligne.

Seuls seront admis dans les tableaux, les joueurs et les joueuses ayant confirmé leur inscription et ayant réglé les droits d'inscription à la Ligue IDF.

Article 4

Ces championnats sont ouverts aux joueurs de nationalité française et licenciés dans un club de l'Ile de France. **Pour ce championnat, le classement de référence pris en compte pour les inscriptions sera celui du classement mensuel de Mars 2022.**

Les joueurs qualifiés pour un championnat individuel (département et/ou régional) par série de classement conserveront leur qualification, même s'ils ont changé de série aux classements mensuels, ou à la suite d'une modification de classement effectuée par la commission compétente.

Si, à la suite d'un reclassement, un joueur ne peut plus participer à un championnat par série de classement, il pourra faire une demande de qualification exceptionnelle auprès du Comité des championnats.

Article 4bis

L'inscription à ces championnats n'est pas ouverte. La participation aux CIL est uniquement réservée aux joueurs et aux joueuses qualifiés ou sélectionnés pour jouer.

Article 5

Le vainqueur du Championnat de Ligue et les éventuels qualifiés supplémentaires ne pourront pas participer au Championnat de France s'ils n'ont pas le classement minimal requis par le Comité des championnats de France pour y participer (règlements sportifs FFT – Art 60 ter).

Article 6

Les tableaux des Championnats Jeunes seront constitués sur une base maximum de **16 participants** dans toutes les catégories.

Article 7

Toutes les parties sont disputées au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches

Article 8

Ces épreuves sont ouvertes :

- a- sous réserve du classement minimal (cf article 5) :
 - a. aux champions des 8 comités départementaux de l'Île de France
 - b. ou, en cas d'indisponibilité du vainqueur, au finaliste.
- b- à des joueurs exemptés de participation au championnat départemental par le Comité des championnats de Ligue compte tenu de leur position dans la hiérarchie nationale. Ces joueurs ne peuvent en aucun cas participer au championnat de leur comité. La liste de ces joueurs sera communiquée à chaque Comité.
- c- à des joueurs bénéficiaires d'invitation qui sont attribuées par le Comité des championnats de Ligue sur demande du comité départemental.
- d- à des qualifiés supplémentaires qui ont obligatoirement participé au championnat départemental et qui sont désignés, à l'issue des championnats départementaux par le Comité des Championnats de Ligue, pour chaque épreuve, afin de compléter les tableaux. Le Comité des Championnats de Ligue, sur proposition de la commission sportive compétente, publiera une liste de suppléants classés suivant un ordre de priorité.

Article 9

Sauf dérogation accordée par le Comité des championnats de Ligue et/ou le Comité des Championnats de France, un joueur ne peut participer au championnat régional que dans sa catégorie d'âge.

Article 10

Seront qualifiés pour les Championnats de France de leur catégorie :

- le champion de Ligue
- des qualifiés supplémentaires dont le nombre sera fourni par la FFT chaque année.

(Sous réserve, pour les qualifiés supplémentaires de ne pas avoir abandonné en cours de championnat, sauf cas de maladie ou blessure)



LIGUE
ÎLE DE FRANCE

CHAMPIONNATS INDIVIDUELS DE LA LIGUE ÎLE DE FRANCE de TENNIS - SAISON 2022 JEUNES

CAHIER DES CHARGES

Désignation des sites organisateurs :

Stade Roland Garros

Dates des championnats :

Du 10 au 19 Juin 2022 (Interruption les 17 & 18 Juin)

) Finales des Championnats le dimanche 19 Juin 2022

Date limite de confirmation d'inscription pour les joueurs directement qualifiés par la Ligue pour le Championnat de Ligue (exemptés de championnat départemental) : **Dimanche 29 Mai 2022**

Date limite pour les comités de transmission à la ligue du nom des joueurs qualifiés pour le championnat de ligue :
Lundi 30 Mai 2022

Date limite de confirmation d'inscription pour les joueurs qualifiés par leur Comité : **Jeudi 2 Juin 2022**

Surface des courts :

Terre Battue extérieure

Dur couvert en cas d'intempéries

Balles :

La Ligue fournira les balles de l'ensemble des championnats régionaux. Aucun changement de balles n'est prévu pour ces Championnats.

Limitation du nombre de matches par jour :

Les règlements fédéraux s'appliquent quant à la limitation du nombre de parties par jour mais l'organisateur d'une épreuve du championnat veillera, tant que faire se peut, à ne pas faire jouer plus d'une partie par jour.

Convocations :

Les joueurs inscrits aux Championnats de Ligue devront se rendre disponibles pour la période du Championnat dans leur catégorie.

Obligations de l'organisateur :

Dans le cadre des dispositions sanitaires Gouvernementales au moment de la compétition, l'organisateur veillera :

- à la qualité de l'accueil des participants (nombre de bénévoles susceptibles d'être mobilisés, dispositif d'accueil, infrastructures mises à disposition des participants telles que salles d'échauffement et/ou de détente, etc.).
- au nombre et à la qualité des courts.

Officiels :

Afin de garantir une certaine cohérence et un niveau de qualité optimal, la Commission Régionale d'Arbitrage IDF a la charge de la désignation des juge-arbitres, des arbitres et éventuellement des superviseurs de court sur l'ensemble des championnats.

) **Juge arbitrage :**

L'organisation sportive de l'ensemble des catégories des Championnats individuels de Ligue est attribuée à un juge-arbitre francilien. **Philippe GROS** sera le Juge Arbitre coordinateur de l'ensemble des Championnats.

) Arbitrage :

L'arbitrage est organisé par le Pôle Arbitrage de la CRA IDF. Il est obligatoire pour l'ensemble des championnats Jeunes.

Les juges-arbitres adjoints présents le jour des compétitions peuvent avoir une fonction de « superviseurs » de courts en cas de parties non arbitrées.

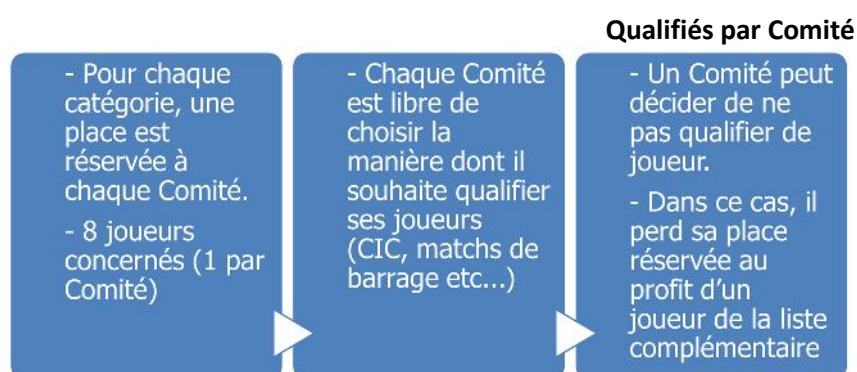
Le Pôle Arbitrage de la CRA IDF établira les différentes listes des officiels désignés au minimum 15 jours avant le début de la compétition.

Le budget pour les officiels sera produit par la CRA IDF en rapport avec les recommandations d'indemnités franciliennes. La rétribution des officiels sera effectuée par la Ligue IDF.

Budget :

La Ligue prendra à sa charge, l'indemnisation des officiels, les balles, les trophées et récompenses, le cocktail de la remise des prix (à confirmer)

*** Informations complémentaires ***



Principes de qualification : 3 listes :

-) 1 joueur ne peut appartenir qu'à une seule liste.
-) Si un qualifié d'office décide de participer au CIC, il perd sa qualité de qualifié d'office

LISTE DES QUALIFIES D'OFFICE	LISTE DES QUALIFIES PAR DEPARTEMENT	LISTE COMPLEMENTAIRE
En théorie, 5 à 11 joueurs selon les catégories En pratique < 8 joueurs Critère purement sportif	8 joueurs concernés (1 par département) Critère départemental Les Comités sont libres de définir la manière dont sont désignés ces joueurs (CIC, matchs de barrage, désignation, tirage au sort, etc.)	Composée d'une vingtaine de Jeunes pour chaque catégorie Critères sportifs Liste ordonnée établie par les CTR selon différents critères sportifs (classement, analyse des palmarès, âge, etc.)

Listes complémentaires :

-) La liste est établie par les CTR sur des critères sportifs (classement, analyse des palmarès, âge, etc.)
-) Pas de critère géographique (ex: appartenance à un Comité)
-) Pour chaque catégorie, elle se compose d'une vingtaine de joueurs qui sont « ordonnancés »
-) La liste est limitative
-) Pour certaines catégories, il se peut que les tableaux comportent moins de 16 participants
-) Avantages = conserver une homogénéité de niveaux, simplicité pour les organisateurs